

REGLEMENT INTERIEUR PATIENT

Le règlement intérieur a pour but de fixer les règles de fonctionnement de l'établissement afin de favoriser la prise en charge des patients.

L'acceptation et le respect des règles conditionnent la qualité de votre démarche de soins.

Les mesures susceptibles d'être envisagées en cas de non-respect de ce dernier, visent à conforter la notion de soins et de sécurité tout au long de l'hospitalisation.

Nous vous rappelons que les relations sont fondées sur la confiance et le respect mutuel. La violence physique et/ou verbale (propos racistes, sexistes, homophobes, menaces, etc...) ne peuvent être tolérées. Un tel comportement remettra en cause votre hospitalisation.

L'objectif de cette post-cure est une abstinence à tous produits pendant sept semaines, afin de stabiliser votre dépendance et pour respecter les autres patients.

Il n'y a aucune exception à cette règle.

A l'issue de ces 7 semaines d'abstinence, en concertation avec l'équipe médicale de Philae, vous pourrez adopter une stratégie d'abstinence totale dans votre vie quotidienne ou une stratégie de consommation modérée/maîtrisée.

1. Suivi médical

Lors de votre hospitalisation, vous bénéficiez d'une prise en charge globale dispensée par deux médecins addictologues et une équipe pluridisciplinaire.

Afin d'optimiser votre prise en charge, les éléments suivants relèvent de la prescription et de la validation médicale :

- les consultations médicales externes
- l'aptitude au sport et aux tâches collectives
- les autorisations de sortie.

Les repas sont pris en salle de restauration.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire, il vous est demandé de ne pas stocker de denrées périssables dans vos chambres.

2. Le jour de votre arrivée

- Vous êtes invité à remettre l'ensemble des médicaments en votre possession auprès de l'équipe de soins, ainsi que la photocopie de votre ordonnance.
- Par mesure de sécurité, un inventaire est effectué. Tout objet susceptible de représenter un danger vous ou pour les autres patients sera retiré jusqu'à votre départ (outils contondants, etc...). L'inventaire pourra être renouvelé au cours de votre séjour.

3. La vie dans l'institution

- Les horaires de repas :

	Début du service	Fin du service	Fermeture de la salle
Petit-déjeuner	08h00	08h20	08h30
Déjeuner	12h30	13h15	13h25
Dîner	19h00	19h45	19h55

Un plan de table est établi : vous devez le respecter.

- La montée en chambre : avant 23h30 (0h00, les, vendredi, samedi, et veille de jour férié)
- Les sorties :

Les permissions sont autorisées, sous réserve de l'avis médical :

	<u>Autorisation de sortie</u>	<u>Jours</u>	<u>Horaires</u>
Semaine 1	non		
semaine 2	oui	à Pont Péan, accompagné par un infirmier	mercredi ↻ 14h00 – 15h00
semaine 3	oui	mercredi + samedi ou dimanche	↻ 13h30 – 17h30
semaine 4	oui	mercredi + samedi + dimanche	↻ 13h30 – 17h30
semaine 5	oui	mercredi+ samedi + dimanche	↻ 13h30 – 17h30 ↻ 9h00 – 17h30
semaine 6	oui	mercredi + samedi + dimanche	↻ 9h00 – 17h30
semaine 7	oui	mercredi + samedi + dimanche	↻ 9h00 – 17h30

Des permissions peuvent être exceptionnellement accordées en dehors de ces périodes pour des rendez-vous extérieurs ou pour des démarches administratives.

Avant de quitter l'établissement vous devez impérativement remettre votre clé de chambre à l'infirmier au poste de soins et prendre votre feuille de sortie.

Immédiatement à votre retour dans l'établissement, vous devez passer au poste de soins remettre la feuille de sortie et prendre votre clé : un éthylotest (et/ou autres tests de recherches de toxiques) sera réalisé à votre retour

Seul votre médecin est habilité à vous délivrer cette autorisation de sortie.

- Les visites :

Les visites sont autorisées aux horaires suivants :

Mercredi, Samedi, Dimanche et jour férié
de 14h00 à 18h00

La clinique est un lieu privé et la Direction se réserve le droit d'autoriser ou non l'accès aux visiteurs.

▪ Les communications téléphoniques :

L'usage des téléphones portables suppose une utilisation compatible avec la vie en collectivité (confidentialité, discrétion, respect d'autrui, ...) aucune conversation ne sera tolérée durant les temps d'activités thérapeutiques, les groupes de parole, les entretiens individuels, les temps de repas, dans les couloirs ou dans les chambres doubles.

▪ Usage de votre véhicule :

Des places de stationnement sont disponibles au sein de la clinique. Votre véhicule est placé sous votre entière responsabilité.

Un éthylotest est pratiqué, chez les conducteurs (auto, moto, vélo.....), avant chaque sortie.

Pendant votre hospitalisation, l'usage de votre véhicule peut vous être déconseillé par votre médecin. Votre responsabilité est totalement engagée en cas d'accident.

▪ Objets personnels :

Aucun objet dangereux ou contondant, pouvant vous nuire comme à autrui, ne doit être conservé en votre possession au sein de la clinique.

L'argent et les bijoux peuvent être conservés dans le coffre de la clinique (se renseigner auprès du poste infirmier).

La clinique n'est pas responsable de la disparition de l'argent et des objets de valeur (ordinateur, poste radio, téléphone portable, etc.), que vous gardez en votre possession : les objets de valeur conservés dans votre chambre sont sous votre entière responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

Les télévisions et les appareils électriques tels que bouilloires, fers à repasser et appareils à résistance, ne sont pas autorisés dans les chambres.

L'utilisation de bougies ou autres produits inflammables en chambre est interdite.

▪ La vie collective :

Les tâches collectives font parties intégrantes du programme thérapeutique et donc obligatoires, sauf contre-indication médicale.

L'attribution de ces tâches est sous la responsabilité de l'Infirmier. Toute modification ou changement nécessite l'accord du responsable. Veuillez anticiper vos absences afin de prévoir votre remplacement.

La propreté et l'hygiène des locaux communs (douches, toilettes) sont à respecter.

Il est interdit de fumer et vapoter dans les locaux de l'établissement. Nous vous demandons de ne fumer qu'aux endroits prévus à cet effet où des cendriers sont à votre disposition.

4. La vie sociale

- Notre établissement devant être un lieu de calme et de sérénité, il vous est demandé d'éviter les conversations bruyantes.
- Ne pas utiliser votre téléphone portable dans les lieux partagés ou dans une chambre double.
- Le silence dans les couloirs est de rigueur, notamment le soir afin de favoriser le repos des autres patients.
- Ne pas prendre de douche entre 22h et 7h.
- Interdiction de fumer entre 23h et 1h30, et entre 5h et 6h.
- En cas de dépendance sévère à la nicotine, et après accord médical : des dérogations peuvent être possibles pour aller fumer entre 1h30 et 5h (accompagnement d'un infirmier requis)
- Une attitude courtoise et respectueuse à l'égard du personnel, des autres patients et des visiteurs doit être observée.
- La chambre est un lieu privé et, de ce fait, les visites entre patients ne sont pas autorisées.
- Tout acte de violence (physique ou moral) remettra en cause votre hospitalisation.
- Les animaux ne sont pas acceptés dans l'enceinte de l'établissement.

- Le foyer :

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- | | |
|--|-----------------|
| Le lundi, mardi, mercredi, jeudi, dimanche et jours fériés | ⇒ 06h00 à 23h30 |
| Le vendredi, samedi et veille de jour férié | ⇒ 06h00 à 00h00 |

- La salle informatique :

6 ordinateurs sont mis à votre disposition dans la salle informatique.

Lors de l'utilisation des ordinateurs (salle informatique), vous vous engagez à respecter le matériel, à utiliser les ordinateurs pour effectuer les démarches nécessaires et les projets personnel en cours, à ne vous rendre que sur les sites internet autorisés, (interdiction sites vidéo, streaming, chaînes TV, etc...).

5. Cas de rupture immédiate du contrat de soins

La Direction de la clinique vous demande de respecter les règles suivantes. Leur non-respect entraînera l'interruption de votre hospitalisation.

- L'introduction et/ou la consommation dans l'établissement de **boissons alcoolisées**, de **substances illicites**, de **CBD**, de **médicaments**, ou **d'objets dangereux**, sont strictement interdites. De ce fait, la Direction et l'encadrement se réservent le **droit d'inventorier à tout moment** les chambres, les patients et leurs effets personnels, tout au long de l'hospitalisation, de même qu'à effectuer des prélèvements de contrôle (alcootest et autres, ...).
- La consommation en dehors de l'établissement de **boissons alcoolisées**, de **substances illicites** ou de **médicaments** sont strictement interdites (alcootests systématiques à chaque retour de permission de sortie, alcootests et recherches de toxiques urinaires réalisés de manière aléatoire pendant le séjour)
- Le non-respect des professionnels de l'établissement, des autres patients, de l'hygiène et du matériel (comportements inadaptés ou irrespectueux, actes de violences physiques ou morales, dégradations, tâches ménagères non-réalisées).
- La consommation de tabac est interdite à l'intérieur de la clinique, conformément au décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006. *L'équipe soignante est à votre disposition pour vous accompagner dans une démarche de sevrage.*
- Tout acte de commerce divers, le prêt d'argent et toute vente d'objets personnels sont interdits entre patients.
- Les retards ou absences aux ateliers et rendez-vous individuels, retours de permissions de sortie, les heures de repas, les heures de prise de médicaments telles que stipulées dans le livret d'accueil doivent être observées.

6. Le jour de votre départ

- Une ordonnance vous sera remise afin de poursuivre votre traitement.
- Vous devrez faire votre sortie administrative au secrétariat
- Vous serez sollicité pour compléter le questionnaire de sortie relatif à votre séjour. Ce document est du plus grand intérêt, car il permet d'améliorer de façon constante votre accueil et le déroulement de votre hospitalisation.

Nous vous remercions de l'attention apportée à ce règlement, que vous êtes tenu de respecter tout au long de votre hospitalisation. La direction et l'ensemble de l'équipe vous souhaitent un agréable séjour et demeurent à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

Votre admission implique l'acceptation du présent règlement.

Monsieur Morgan CALVEZ
Directeur

Docteur Constance LAMBERT

Docteur Camille ANCEAUX



✕

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame,
reconnait avoir pris connaissance et avoir en ma possession le règlement intérieur.

À Pont-Péan, le

Signature du patient, à faire précéder de la mention « Lu et approuvé » :